

Initiatives ministérielles

minutieux, avec audition des témoins des diverses associations, telle l'Association canadienne des enseignants et enseignantes, qui protestent contre un pareil projet de loi du fait qu'il minimise le niveau éventuel de leur pension, ce qu'il sait peut-être.

Est-ce qu'il ne s'intéresse pas au fait que le projet de loi minimise le transfert d'un régime différant l'impôt à un autre? Ne désire-t-il pas que ce texte financier très compliqué soit analysé dans des conditions qui permettent au comité de recourir à des actuaire indépendants? C'est une chose que le Règlement n'autorise pas les comités législatifs à faire.

Je me demande dans quel but il a adopté la position qu'il défend jusqu'ici dans ce débat.

M. Riis: Monsieur le Président, voilà une question pleine de gentillesse que vient de poser le président du Comité des finances.

Il a commencé par dire que l'opposition fait de l'obstruction dans ce débat. Sur 295 députés, cinq ou six ont fait des discours sur ce projet de loi qui, à l'en croire, est d'une incroyable importance, a des conséquences financières si considérables et va influencer sur la vie de millions de personnes. Et il nous reproche de faire de l'obstruction systématique parce que cinq députés ont manifesté le désir d'en discuter.

Voilà qui confirme une attitude inquiétante. Je parle de l'attitude du gouvernement qui trouve toujours à redire des débats, des discussions, des examens et des analyses, bien que je le comprenne de ne pas vouloir soumettre le gros de sa politique à ce genre d'exercices. Il nous a donné un bel exemple de cette attitude en ce qui concerne la taxe sur les produits et services. Le gouvernement a envoyé ses porte-parole dans ma propre province de la Colombie-Britannique pour nous dire que même si cette mesure aura des répercussions dans notre vie quotidienne pendant des années et des années, il ne nous accordera qu'environ huit heures d'audiences, ce qui fait que seule une poignée de gens pourront se faire entendre au Comité des finances. Voilà l'idée qu'il se fait de la participation et des consultations. Il abuse de notre institution et de ses traditions.

Mais cela étant dit, je me contente d'exprimer mon inquiétude car ce n'est pas la première fois que nous sommes victimes de ce genre de chose. Quand un projet de loi est renvoyé à un comité, le gouvernement use de tout le poids de sa majorité, dont nous subissons alors la tyrannie, pour nous faire comprendre qu'il n'a pas besoin d'entendre d'autres témoins et qu'il adoptera ce projet de loi au pas de charge pour clouer le bec aux partis de l'opposition.

Ce n'est pas ainsi que le Parlement devrait fonctionner, mais c'est ainsi que le gouvernement conservateur fonctionne bien trop souvent malheureusement.

Mon collègue a déclaré aujourd'hui aux Communes que le Comité des finances aura l'occasion d'entendre un nombre suffisant de témoins lorsqu'il sera saisi de ce projet de loi et que, de toute façon, il faudra passablement de temps pour en analyser toutes les répercussions. Mis à part les témoignages, les discussions dureront plusieurs jours, semble-t-il. Je vois que mon collègue hoche la tête en guise d'assentiment.

• (1220)

Je sais que ce ne sont pas les compétences qui manquent au Comité des finances. Mon collègue de Yorkton—Melville notamment a déjà étudié ce projet de loi au sein de ce comité. Mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt sera de la partie lui aussi. Compte tenu de leur apport à l'élaboration et à l'étude de cette mesure jusqu'ici, je suis convaincu que leur contribution et celle des témoins seront des plus précieuses. Je n'hésite donc pas à dire que si nous pouvions compter sur la participation d'un nombre suffisant de témoins et si nous avions l'assurance que le comité a le temps et les personnes ressources nécessaires, nous accepterions volontiers de renvoyer ce projet de loi au comité des Finances.

Je veux préciser que je crois savoir que mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt a communiqué avec mon honorable ami, le président du Comité des finances, qu'il lui a fait part de nos préoccupations, et que ce dernier est disposé à accepter toutes ces conditions. Si c'est le cas, nous n'hésiterons pas à renvoyer cette mesure législative au comité approprié, soit le Comité des finances.

M. Milliken: Monsieur le Président, le député de Kamloops a prononcé un très beau discours dont je le félicite. Il s'exprime avec une grande clarté et il est évident que ce sujet lui tient à coeur. Mais je voudrais lui donner l'occasion de corriger un point aux fins du compte rendu, car je sais qu'il ne voudrait pas tromper la Chambre ou les Canadiens lorsqu'il a parlé dans son discours de l'aubaine fiscale dont bénéficient ceux qui cotisent aux REER, même sous sa forme actuelle, sans parler de la version élargie que le gouvernement propose dans ce projet de loi.

Il n'est pas sans savoir que les régimes enregistrés d'épargne-retraite représentent un report de l'impôt. Celui qui réclame une déduction à cet égard ne paie pas d'impôt, mais l'argent est versé dans un fonds spécial et il est imposé lorsqu'il est retiré et reçu par la personne qui l'a déposé. En d'autres mots, c'est un report de l'impôt sur le revenu que l'on permet de croître dans ce fonds. Le dépositaire espère que le fonds sera assez considérable à sa retraite. Comme l'argent est remis au bénéficiaire,